

AVIS DE CONCOURS

Direction Santé et Mieux-être

Technicien.ne en loisirs - clientèle aînée

Temporaire à temps plein, syndiqué

35 heures par semaine

Possibilité de travailler selon des horaires variables (soirs et fins de semaine)

Salaire : entre 23,35 \$ et 31,65 \$ de l'heure

Entrée en fonction : Dès que possible

Durée : 1 an avec possibilité de prolongation

Numéro : 2024-02

Date d'affichage : 18 au 24 janvier 2024, 16 h 00

DESCRIPTION DU POSTE

Le titulaire du poste aura à planifier, organiser et animer différentes activités récréatives (sociales, culturelles) auprès des aînés en hébergement afin de favoriser leur bien-être et leur vie sociale. Il devra susciter et maintenir l'intérêt de la clientèle par la réalisation d'un calendrier d'activité de loisirs adapté à leurs besoins. Il recrute et assure la supervision des bénévoles.

**La description complète des tâches est disponible sur demande*

EXIGENCES

- Technique en loisirs OU technique en éducation spécialisée OU AEC en gestion d'événements OU toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente;
- 5 ans d'expérience pertinente dans un poste similaire (Atout);
- Bonne connaissance des besoins des aînés placés en hébergement (SCPD);
- Excellente maîtrise du français à l'écrit et à l'oral;
- Bonne connaissance de la suite Microsoft Office;
- Détenir un permis de conduire;
- Connaissance de la culture huronne-wendat (Atout).

QUALITÉS REQUISES

- Autonomie
- Capacité d'adaptation
- Capacité d'écoute
- Créativité
- Dynamisme
- Facilité à communiquer
- Initiative
- Leadership
- Sens de l'organisation
- Sens de la planification
- Sens du service à la clientèle

POUR POSTULER

Date limite : 24 janvier 2024, 16 h 00

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Conseil de la Nation huronne-wendat

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

255, Place Chef Michel Laveau

Wendake (Québec) GOA 4V0

rh@wendake.ca

WENDAKE.CA



Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNHW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.



**CONSEIL DE LA NATION
HURONNE-WENDAT**

AVANTAGES SOCIAUX

- Fonds de pension à prestations déterminées après 225 jours travaillés et 1 an de services continus
- Assurance collective après 225 jours travaillés et 1 an de services continus
- 6 % de vacances
- 5 % de maladie et obligation familiale
- Prime d'hébergement (4 %)
- 2 semaines de vacances payées durant les fêtes
- Vendredis après-midi non travaillés et payés durant l'horaire estival

ACCESSIBILITÉ

- 1) Aux employés.es réguliers.ères du CNHW syndiqués.es SECNHW
- 2) Aux membres de la Nation huronne-wendat
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3) Aux employés.es temporaires du CNHW
- 4) À la population